

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



10 DECEMBRE 2019

N° 14

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

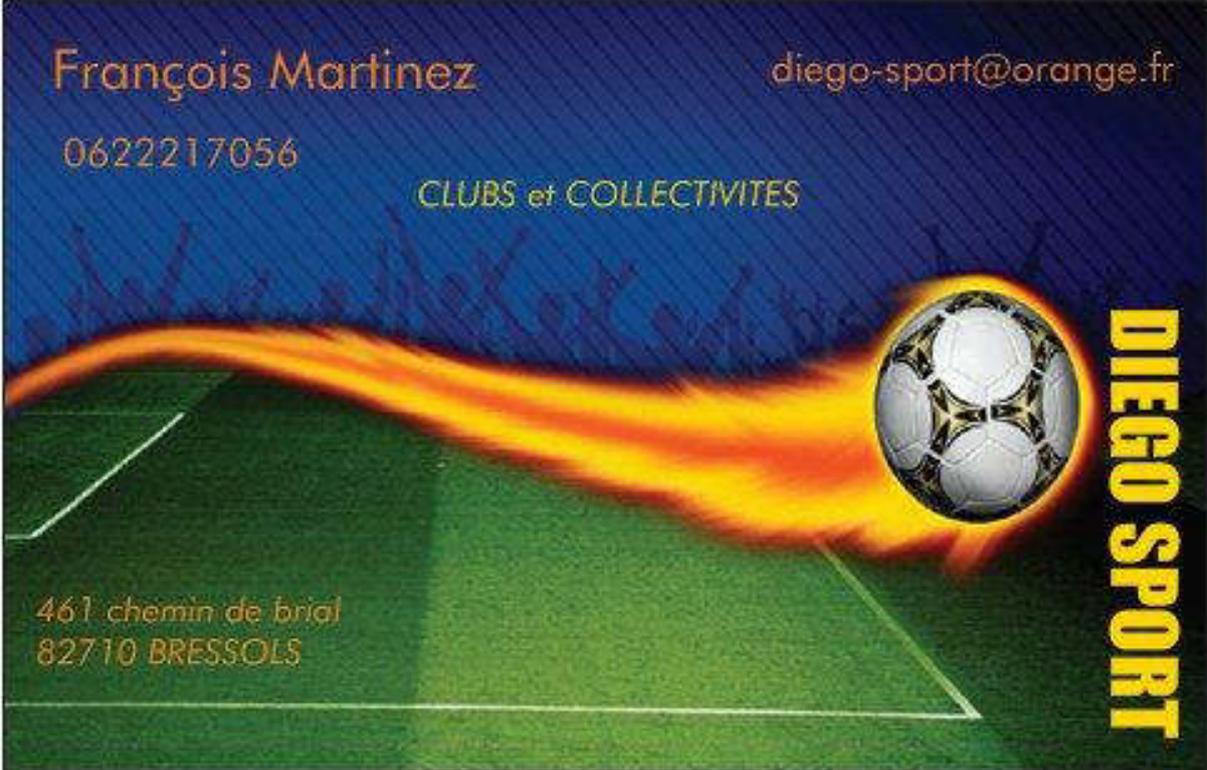
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Trésorerie,
- Arbitrage,
- Coupes de la Ligue et du Comité,
- Résultats semaine 49,
- Sportivité semaine 49,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Sélection Haute-Garonne,
- Mémento,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Litiges,
- Rattrapage calendrier,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 51 et 2,
- Questionnaire Coupe Delaune,
- Fiche inscription Sélection 31.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a blue background with a green soccer field and a soccer ball with a fiery trail. The text includes the name François Martinez, contact information, and the company name DIEGO SPORT.

François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 9 Décembre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Joseph RICART, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

Ⓢ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé

par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.

DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

POUR REGULARISATION :

AS ST LOUP CAMMAS : Refaire le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic.

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.

RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC BALEC : jusqu'au 07/01 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : jusqu'au 07/01 (1 joueur),

ASFP LUSITANOS : jusqu'au 07/01 (1 joueur),

AS MATRA : jusqu'au 17/12 (3 joueurs) et jusqu'au 07/01 (1 joueur),

NEW TEAM : jusqu'au 07/01 (1 joueur),

PASPORT: jusqu'au 17/01 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 07/01 (3 joueurs),

SOPRA FOOT : jusqu'au 17/12 (3 joueurs),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 07/01 (2 joueurs),

RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC ESCALQUENS: jusqu'au 17/12 (1 joueur),

FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 21/01 (2 joueurs),

AGATE FC: jusqu'au 17/12 (9 joueurs),

NIMBA OT : jusqu'au 14/01 (4 joueurs),

FA ROQUES : jusqu'au 07/01 (2 joueurs),

AS ST LOUP CAMMAS: jusqu'au 17/12 (1 joueur),

TOULOUSE SA : jusqu'au 14/01 (1 joueur),

RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),
US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),
FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),
FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),
IO TEAM : à partir du 26/11 (22 joueurs),
NEW TEAM: à partir du 26/11 (1 joueur),
NIMBA OT : à partir du 26/11 (3 joueurs),
FA ROQUES: à partir du 29/10 (1 joueur),
SB SPORT: à partir du 05/11 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

DYNAMO FC : jusqu'au 17/12 (2 joueurs),
FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 17/12 (27 joueurs),
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 07/01 (1 joueur),
FOOT SYSTEM : jusqu'au 07/01 (2 joueurs),
UJS TOULOUSE : jusqu'au 07/01 (15 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

TRESORERIE

Les clubs US AERO FOOT, MECAPROTEC FC et SHAKHTAR TOLOSA doivent régler la licence de leur arbitre de toute **URGENCE**.
Le club UJS TOULOUSE doit régler sa provision amendes (30€) de toute **URGENCE**.

ARBITRAGE

Cela fait plus de trois semaines que les arbitres ont été prévenus qu'ils devraient passer (certains avec une photo) pour récupérer leur licence et leur carte d'arbitre. En conséquence les arbitres suivants ne seront plus convoqués tant qu'ils n'auront pas régularisé leur situation :
AURIOL B., DEVARULRAJAH A., KOPGANG P., RAHBANI M. et SALIADARRE G.
L'arbitre RODRIGUES A. s'étant manifestée, doit passer très rapidement récupérer ses documents :

COUPES DE LA LIGUE ET DU COMITE

Nous vous envoyons les feuilles de match de ces deux coupes. Ce ne sont pas les mêmes que celles de championnat : elles sont simples de format A4. Donc ne vous trompez pas et ne gaspillez pas les autres.

RESULTATS

SEMAINE 49 DU 02/12/2019 AU 06/12/2019

Division: Excellence – Journée 6 aller

AJ ST EXUPERY		Remis		AS ST LOUP CAMMAS	
USEMA COLOMIERS		Remis		ASEAT	
PASPORT	4	-	3	O. TOULOUSE	
SHADOCKS SEILH		Remis		MECAPROTEC	
ATHLETICO TOLOSA B		Remis		FC POTO	

Division: Promotion Excellence – Journée 6 aller

ATHLETICO TOLOSA A		Remis		FC ESCALQUENS	
DYNAMO FC	6	-	1	MISTRAL P.L.	
ALTRAN FOOT	0	-	3	FORZA VIOLA FC	
ASC CNES		Remis		FONBO FC	

Division: Honneur – Journée 6 aller

USA FOOT	2	-	9	IO TEAM	
FA ROQUES		Remis		NEW TEAM	
AGATE FC		Remis		TOULOUSE SA	
SHAKHTAR TOLOSA		Remis		AS MATRA	

Division: Promotion Honneur – Journée 6 aller

AS DRT	2	-	0	ASCA	
LES VIEILLES CANAILLES		Remis		SOPRA STERIA FOOT	
TOLOSA FOOT SYSTEM		Remis		SB SPORT FC	
UJS TOULOUSE		Remis		FC CANTOU	

Division: Promotion – Journée 6 aller

ATHLETICO TOLOSA C		Remis		ASFP LUSITANOS	
CPAM		Remis		FC BALEC	
F.R. SAINT GENIES		Remis		NIMBA O.T.	

Exempt : US CAF

RATTRAPAGE

Division: Promotion Honneur – Journée 1 aller (du 24/09/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	3	-	3	UJS TOULOUSE	
--------------------	----------	----------	----------	--------------	--

Coupe Occitane : Poule C – Tour 1 (du 20/09/19)

FC POTO	2	-	2	FC BALEC	
---------	----------	----------	----------	----------	--

Coupe Occitane : Poule D – Tour 3 (du 16/10/19)

SOPRA STERIA FOOT	1	-	4	MECAPROTEC FC	
-------------------	----------	----------	----------	---------------	--

Coupe de France Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 4 (du 07/11/19)

AJ SAINT EXUPERY	1	-	4	SHADOCKS SEILH
------------------	---	---	---	----------------

Coupe de France Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 4 (du 08/11/19)

ASEAT	3	-	4	FC CANTOU
-------	---	---	---	-----------

Coupe de France Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 4 (du 07/11/19)

AS SAINT LOUP CAMMAS	3	-	0	FC ESCALQUENS	F
----------------------	---	---	---	---------------	----------

Coupe Occitane : Poule A – Tour 4 (du 06/11/19)

SB SPORT FC	2	-	5	ATHLETICO TOLOSA B
-------------	---	---	---	--------------------

Coupe Occitane : Poule B – Tour 4 (du 06/11/19)

FONBO FC	2	-	4	USEMA COLOMIERS
----------	---	---	---	-----------------

Coupe Occitane : Poule C – Tour 4 (du 05/11/19)

AS MATRA	2	-	6	ATHLETICO TOLOSA A
----------	---	---	---	--------------------

Coupe Occitane : Poule D – Tour 4 (du 08/11/19)

TOULOUSE SA	3	-	0	ATHLETICO TOLOSA C	F
-------------	---	---	---	--------------------	----------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 49

TROIS sorties temporaires et **NEUF** avertissements pour **13** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / OLYMPIQUE TOULOUSE du 04/12/19 – Excellence – Journée 6 aller :

Pour "**PENETRER SUR LE TERRAIN SANS AUTORISATION DE L'ARBITRE**" – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),

GUILLONNEAU Medy, licence n°810247 (PASPORT)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 16/12/2019.**

Rencontre FC POTO / FC BALEC du 06/12/19 – Coupe Occitane – Tour 1 :

Pour "*TACLE DANGEREUX*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),

BERNARD Steeven, licence n°659719 (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 16/12/2019.

SANCTION EN RETARD

Rencontre IO TEAM / AGATE FC du 27/11/19 – Honneur – Journée 5 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §C – c**), décide :

Pour "*TACLE PAR DERRIERE*"

– EXCLUSION –

ONDO BISSIELOU Alfred, licence n°814389 (AGATE FC)

- Deux (2) matchs de suspension ferme, dont l'automatique à compter du 09/12/2019.

SELECTION HAUTE-GARONNE

Comme précisé dans nos derniers bulletins, nous reconduisons la Sélection départementale de football.

Nous allons donc commencer les matchs de présélection assez rapidement. La détection des nouveaux joueurs qui vont intégrer cette Sélection déjà en place commence dès à présent.

Nous attendons toujours le retour de la fiche d'inscription que vous trouverez en fin de bulletin et ceci avant le **13 décembre 2019**. Dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant l'imprimé correctement complété à la Commission.

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

MEMENTO

Le club US CAF vous informe de ses nouvelles couleurs de maillots :

1^{ER} jeu : bleu marine.

2^{ème} jeu : jaune.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

OCTOBRE - NOVEMBRE

1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	FC ESCALQUENS	SHAKHTAR TOLOSA
ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC *
USA FOOT	IO TEAM	SOPRA STERIA FOOT
US CAF	LES SHADOCKS DE SEILH	ATHLETICO TOLOSA A
ASC CNES	MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B
USEMA COLOMIERS	PASPORT	ATHLETICO TOLOSA C
AS DRT	FA ROQUES	TOLOSA FOOT SYSTEM
DYNAMO FC	AJ ST EXUPERY	O. TOULOUSE

2- Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

FC BALEC	ASFP LUSITANOS	F.R. ST GENIES
FC CANTOU	NIMBA O.T.	UJS TOULOUSE

3- Equipes non pénalisées, 2^{ème} année :

CPAM	AGATE FC	AS MATRA
------	----------	----------

4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

ASEAT	AS ST LOUP CAMMAS
-------	-------------------

6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

FONBO FC	MISTRAL P.L.	FC POTO
LES VIEIL. CANAILLES	NEW TEAM	TOULOUSE SA

* NON REPRESENTEE EN OCTOBRE.

LITIGES

Rencontre IO TEAM / AGATE FC du 27/11/19 – Honneur – Journée 5 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E-2**), décide :

Tous les joueurs de l'équipe notés sur la feuille de match **étant disqualifiés à la date de la rencontre** (licences à valider NON RETOURNEES à la commission avant le 26/11),

- **Match perdu par pénalité à IO TEAM**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **AGATE FC** marque **4 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre NEW TEAM / SHAKHTAR TOLOSA du 28/11/19 – Honneur – Journée 5 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E-2**), décide :

Pour participation du joueur JEAN-JACQUES Anthony, licence 821156 (SHAKHTAR TOLOSA), **disqualifié à la date de la rencontre** (licences à valider NON RETOURNEE à la commission avant le 19/11),

- **Match perdu par pénalité à SHAKHTAR TOLOSA**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **NEW TEAM** marque **4 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

RATTRAPAGE CALENDRIER

Comme précisé dans les derniers bulletins, nous envisageons donc de mettre des matchs de rattrapage la seconde semaine des vacances de février, **du 17 au 21 février**, qui était consacrée normalement à la trêve. Donc n'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes dans l'impossibilité de jouer cette semaine-là, avant la programmation des rencontres. Sinon il sera impossible de les déplacer.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 51 DU 16/12/2019 AU 20/12/2019

Division : Excellence – Journée 8 aller

ASEAT

O. TOULOUSE

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 1

TOULOUSE SA NEW TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 1

FA ROQUES DYNAMO FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe du Comité : Poule C – Journée 1

FC CA NTOU AS DRT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

RATTRAPAGE**Coupe Occitane : Poule D – Tour 5 (du 18/11/19)**

FA ROQUES TOULOUSE SA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

**Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):**

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : 06 28 49 42 89.

SEMAINE 51 DU 16/12/2019 AU 20/12/2019***Division : Excellence – Journée 8 aller***

USEMA COLOMIERS	SHADOCKS SEILH	Capitany Synthé	Me 18/12	20h00
MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol	Lu 16/12	20h00
PASPORT	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Me 18/12	19h45
ASEAT	O.TOULOUSE	Remis		
FC POTO	AJ SAINT EXUPERY	Lardenne Synthé	Ve 20/12	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 1

MISTRAL P.L.	FONBO FC	R. Barran	Ma 17/12	19h45
FORZA VIOLA FC	IO TEAM	Stadium Taton Synthé	Je 19/12	20h00

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 1

ASC CNES	USA FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 18/12	20h45
TOULOUSE SA	NEW TEAM	Remis		

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 1

ALTRAN FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Blagnac Baradels Syn	Je 19/12	20h45
FA ROQUES	DYNAMO FC	Remis		

Coupe de la Ligue : Poule 4 – Journée 1

FC ESCALQUENS	AS MATRA	Escalquens	Lu 16/12	20h00
AGATE FC	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo St	Me 18/12	19h45

Coupe du Comité : Poule A – Journée 1

ASFP LUSITANOS	TOLOSA FOOT SYS.	Castelginest	Lu 16/12	20h30
ASCA	CPAM	Beaupuy	Je 19/12	20h15

Coupe du Comité : Poule B – Journée 1

ATHLETICO TOLOSA C	UJS TOULOUSE	Sordelo Hb	Je 19/12	19h45
Exempt: SB SPORT FC				

Coupe du Comité : Poule C – Journée 1

FC CANTOU	AS DRT	Remis		
F. R. SAINT GENIES	US CAF	St Génies Bellevue	Je 19/12	20h30

Coupe du Comité : Poule D – Journée 1

SOPRA STERIA FOOT	NIMBA OT	Sordelo Hb	Me 18/12	19h45
FC BALEC	LES VIEIL. CANAILLES	Stadium Taton Synthé	Lu 16/12	20h00

RATTRAPAGE**Coupe Occitane : Poule D – Tour 5 (du 18/11/19)**

FA ROQUES	TOULOUSE SA	M. Cerdan St	Lu 16/12	19h45
------------------	--------------------	---------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 2 DU 06/01/2020 AU 10/01/2020**Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour**

ATHLETICO TOLOSA B	DYNAMO FC	A Définir		
MECAPROTEC FC	FC POTO	Muret Auriol Synthé	Lu 06/01	20h00
FA ROQUES	FC BALEC	Roques	Lu 06/01	20h30
FORZA VIOLA FC	FC ESCALQUENS	Stadium Taton Synthé	Je 09/01	20h00
NIMBA O.T.	USA FOOT	La Ramée Synthé	Ve 10/01	19h45
USEMA COLOMIERS	MAZDALAND (Foot à 7)	Capitany Synthé	Me 08/01	20h00
AJ SAINT EXUPERY	FONBO FC	Sordelo Hb	Me 08/01	19h45
CPAM	VIEILLES CANAILLES	Sordelo St.	Je 09/01	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	AS DRT	Sordelo Hb	Je 09/01	19h45
ALTRAN FOOT	PASPORT	Blagnac Baradels Syn	Je 09/01	20h45
SHADOCKS SEILH	SOPRA STERIA FOOT	Seilh Synthé	Ve 10/01	20h45
MISTRAL P.L.	IO TEAM	Sordelo St.	Me 08/01	19h45
AS CNRS (Foot 7)	US CAF	Blagnac Baradels Syn	Ma 07/01	20h45
AS MATRA	AGATE FC	R. Barran	Ma 07/01	19h45
ASCA	TOULOUSE SA	Beaupuy	Je 09/01	20h15
ASC CNES	FC CANTOU	A définir		
ASFP LUSITANOS	ATHLETICO TOLOSA C	Castelginest	Lu 06/01	20h30
F.R. ST GENIES	O. TOULOUSE	St Génies Bellevue	Je 09/01	20h30
SB SPORT FC	SHAKHTAR TOLOSA	Stadium Taton Synthé	Lu 06/01	20h00
NEW TEAM	BELBARIANS (Foot à 7)	Lardenne synthé	Me 08/01	19h45

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44
Site Internet : www.fsgt31.fr
accueil@31.fsgt.org



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2019-2020

(à retourner avant le **13 Décembre 2019**)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature:

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



17 DECEMBRE 2019

N° 15

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

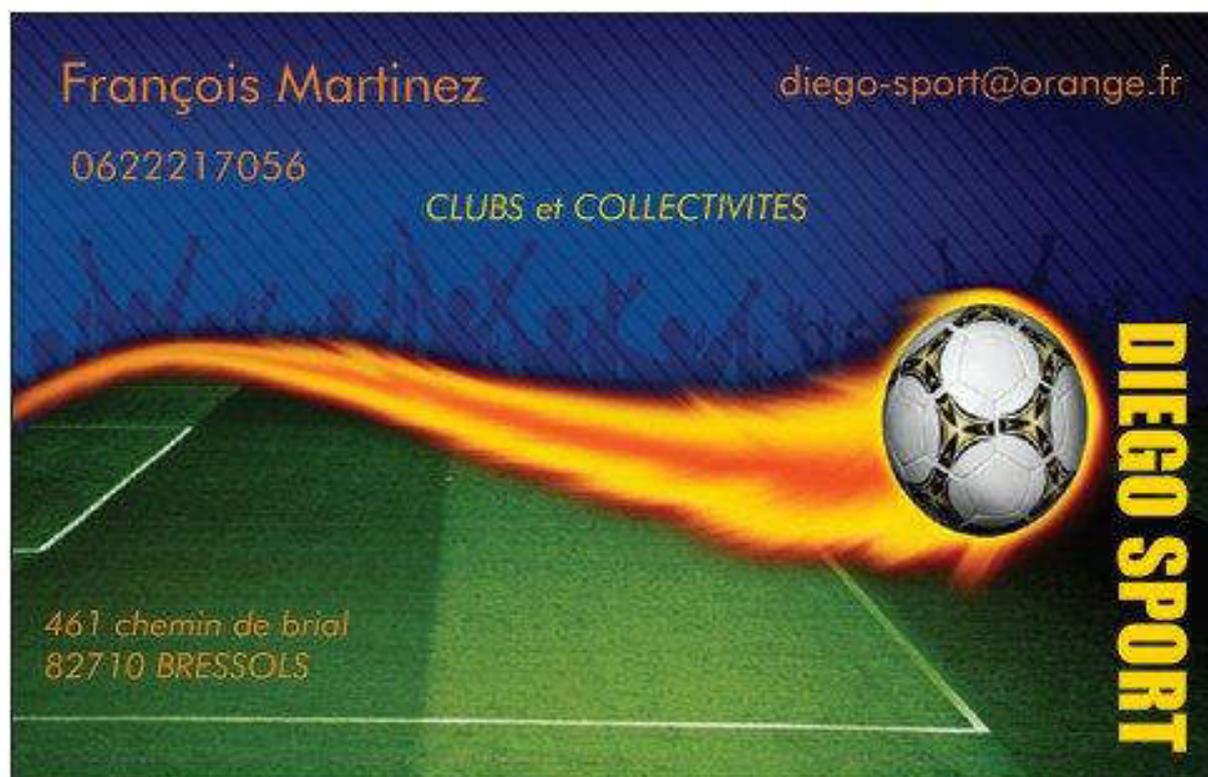
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Trésorerie,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 50,
- Sportivité semaine 50,
- Sanctions,
- Litiges,
- Rectificatif litige,
- Annulation rencontre,
- Classements coupe Auguste Delaune,
- Classements coupe Occitane,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 2 et 3.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a blue background with a green soccer field and a soccer ball with a fiery trail. The text includes the name François Martinez, contact information, and the company name DIEGO SPORT.

François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 16 Décembre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

🕒 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé

par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



POUR REGULARISATION :

AS ST LOUP CAMMAS : Le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic n'ayant pas été fourni à ce jour, il est disqualifié à partir du 06/01/20.

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC BALEC : jusqu'au 07/01 (1 joueur),

CPAM : jusqu'au 14/01 (1 joueur),

NEW TEAM : jusqu'au 07/01 (1 joueur),

PASPORT: jusqu'au 07/01 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 14/01 (2 joueurs),

SHAKHTAR TOLOSA: jusqu'au 14/01 (1 joueur),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 07/01 (2 joueurs),

UJS TOULOUSE: jusqu'au 14/01 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

USEMA COLOMIERS : jusqu'au 28/01 (1 joueur),

FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 21/01 (2 joueurs),

ASFP LUSITANOS : jusqu'au 28/01 (1 joueur),

AS MATRA : jusqu'au 28/01 (4 joueurs),

NIMBA OT : jusqu'au 14/01 (4 joueurs),

FA ROQUES : jusqu'au 07/01 (2 joueurs),

SB SPORT : jusqu'au 28/01 (3 joueurs),

SOPRA FOOT : jusqu'au 28/01 (3 joueurs),

TOULOUSE SA : jusqu'au 14/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),

US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),

FC ESCALQUENS : à partir du 17/12 (1 joueur),

FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),

AGATE FC : à partir du 17/12 (9 joueurs),

NEW TEAM: à partir du 26/11 (1 joueur),

NIMBA OT : à partir du 26/11 (3 joueurs),

AS ST LOUP CAMMAS: à partir du 17/12 (1 joueur),

SB SPORT: à partir du 05/11 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

IO TEAM : jusqu'au 14/01 (22 joueurs),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 07/01 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

DYNAMO FC : jusqu'au 17/12 (2 joueurs),

FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 17/12 (27 joueurs),

TRESORERIE

Les clubs US AERO FOOT, MECAPROTEC FC et SHAKHTAR TOLOSA doivent régler la licence de leur arbitre avant le **20 DECEMBRE 2019**. Après cette date, leurs résultats **ne seront plus homologués** et ils **ne seront plus représentés**.

Les clubs ASEAT et IO TEAM doivent régler l'inscription (15€) de leur candidat au cours d'arbitre avant **FIN DECEMBRE**, faute de quoi, ils ne seront pas représentés.

ARBITRAGE

Cela fait plus de trois semaines que les arbitres ont été prévenus qu'ils devraient passer (certains avec une photo) pour récupérer leur licence et leur carte d'arbitre.

En conséquence les arbitres suivants **ne seront plus convoqués** tant qu'ils n'auront pas régularisé leur situation et ne représenteront plus leur club.

AURIOL B., DEVARULRAJAH A., RAHBANI M. et SALIADARRE G.
L'arbitre RODRIGUES A. s'étant manifestée, doit passer très rapidement récupérer ses documents.

RESULTATS

SEMAINE 50 DU 09/12/2019 AU 13/12/2019

Division: Excellence – Journée 7 aller

AJ ST EXUPERY	2	-	1	PASPORT	
USEMA COLOMIERS	3	-	1	ATHLETICO TOLOSA B	
AS ST LOUP CAMMAS		Remis		O. TOULOUSE	
ASEAT	1	-	0	SHADOCKS SEILH	
MECAPROTEC		Remis		FC POTO	

Division: Promotion Excellence – Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA A		Remis		ASC CNES	
DYNAMO FC	3	-	2	ALTRAN FOOT	
MISTRAL P.L.		Remis		FORZA VIOLA FC	
FC ESCALQUENS		Remis		FONBO FC	

Division: Honneur – Journée 7 aller

SHAKHTAR TOLOSA		Remis		IO TEAM	
TOULOUSE SA		Remis		FA ROQUES	
AGATE FC		Remis		NEW TEAM	
AS MATRA		Remis		USA FOOT	

Division: Promotion Honneur – Journée 7 aller

AS DRT		Remis		SB SPORT FC	
LES VIEILLES CANAILLES	2	-	5	FC CANTOU	
SOPRA STERIA FOOT		Remis		UJS TOULOUSE	
ASCA		Remis		TOLOSA FOOT SYSTEM	

Division: Promotion – Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA C	1	-	9	FC BALEC	
US CAF	2	-	3	NIMBA O.T.	
ASFP LUSITANOS	3	-	0	CPAM	

Exempt : F.R. ST GENIES

RATTRAPAGE

Coupe de France Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 5 (du 18/11/19)

ASC CNES		Remis		NEW TEAM	
----------	--	--------------	--	----------	--

Coupe Occitane : Poule A – Tour 5 (du 20/11/19)

SHAKHTAR TOLOSA	2	-	7	SB SPORT FC	
-----------------	---	---	---	-------------	--

Coupe Occitane : Poule C – Tour 5 (du 19/11/19)

ATHLETICO TOLOSA A	4	-	2	FC POTO
--------------------	---	---	---	---------

Coupe Occitane : Poule D – Tour 5 (du 18/11/19)

FA ROQUES		Remis		TOULOUSE SA	
-----------	--	-------	--	-------------	---

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 50

QUATRE sorties temporaires, **ONZE** avertissements et **UNE** exclusion (pour 2 avertissements) pour **10** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / FC CANTOU du 12/12/19 – Honneur – Journée 7 aller :

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 03/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),
GARVI Jeremy, licence n°812003 (FC CANTOU)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 06/01/20.**

Rencontre AJ SAINT EXUPERY / PASPORT du 10/12/19 – Excellence – Journée 7 aller :

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" – **AVERTISSEMENT** – puis
Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE**" – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la de la même rencontre, (**ART 32 – §B – e**),
CARDILLO Hugo, licence n°683828 (AJ SAINT EXUPERY)
- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

LITIGES

Rencontre FC POTO / FC BALEC du 06/12/19 (remis du 20/09/19) - Coupe Occitane - Poule D - Tour 1:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation du joueur BLOUIN Cory (FC POTO) et des joueurs SANGOI Maxime, MARIE-JOSEPH Jeff , GOZDIK Nicolas , AUROUX Kevin et DOIN Thony (FC BALEC) **non qualifiés à la date initiale de la rencontre**

- **Match perdu par pénalité aux 2 équipes FC POTO et FC BALEC**, qui marquent **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre.

Rencontre SB SPORT FC / ATHLETICO TOLOSA B du 02/12/19 (remis du 06/11/19) - Coupe Occitane - Poule A - Tour 4:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation des joueurs MINA Anthony et MINA Mehdi (SB SPORT FC), **non qualifiés à la date initiale de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à SB SPORT FC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **ATHLETICO TOLOSA B** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre AJ SAINT EXUPERY / LES SHADOCKS DE SEILH du 04/12/19 (remis du 07/11/19) - Coupe Delaune - Poule 1 - Tour 4:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation des joueurs CINDRIC Philippe et CHIBACO Abraham (LES SHADOCKS DE SEILH), **non qualifiés à la date initiale de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à LES SHADOCKS DE SEILH**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **AJ SAINT EXUPERY** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre ASEAT / FC CANTOU du 02/12/19 (remis du 08/11/19) - Coupe Delaune - Poule 1 - Tour 4:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation du joueur COURREGÉ Brice (FC CANTOU), **non qualifié à la date initiale de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à FC CANTOU**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **ASEAT** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / SB SPORT FC du 13/12/19 (remis du 20/11/19)

- Coupe Occitane - Poule A - Tour 5:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation des joueurs MEHKHOUT Yannick, GILLARD Mehdi, LARTIGUE Tom et MINA Mehdi (SB SPORT FC), **non qualifiés à la date initiale de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à SB SPORT FC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **SHAKHTAR TOLOSA** marque **3 (trois) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

RECTIFICATIF LITIGE

Rencontre NEW TEAM / SHAKHTAR TOLOSA du 28/11/19 – Honneur – Journée 5 aller:

Le joueur JEAN-JACQUES Anthony, licence 821156 (SHAKHTAR TOLOSA), **étant bien qualifié à la date de la rencontre**, l'équipe **SHAKHTAR TOLOSA** est remise dans ses droits.

ANNULATION RENCONTRE

Etant donné le nombre important de rencontres perturbées par les conditions climatiques et remises, et que le résultat de la rencontre ne changera rien concernant les équipes qualifiées pour la phase finale de la coupe de France Auguste Delaune, la commission décide d'annuler la rencontre suivante :

Coupe de France Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 5 (du 18/11/19)

ASC CNES contre NEW TEAM

Si ces deux équipes le souhaitent, et si nous en avons la possibilité au cours de la saison, nous pourrons programmer leur rencontre plus tard. Faites nous savoir votre souhait.

CLASSEMENTS COUPE AUGUSTE DELAUNE

En cas d'égalité de points, les critères pris en compte sont les suivants :

- ① nombre de rencontres jouées,
- ② goal-average particulier entre les deux équipes,
- ③ classement au challenge de la « Sportivité »,
- ④ goal-average général,
- ⑤ buts marqués.

POULE 1												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	PASPORT	14	5	4	1	0	0	0	0	18	1	+17
2 ^{ème}	ASEAT	11	5	3	0	2	0	0	0	17	9	+8
3 ^{ème}	LES SHADOCKS DE SEILH	10	5	3	0	1	0	1	0	16	10	+4
4 ^{ème}	FC CANTOU	9	5	2	1	1	0	1	0	13	10	+3
5 ^{ème}	AJ SAINT EXUPERY	9	5	2	0	3	0	0	0	12	14	-2
6 ^{ème}	ASCA	3	5	0	0	3	2	0	0	2	31	-29

FC CANTOU-AJ ST EXUPERY : 6 à 4

POULE 2												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	FORZA VIOLA FC	12	5	3	1	1	0	0	0	13	9	+4
2 ^{ème}	ASC CNES	10	4	2	2	0	0	0	0	11	6	+5
3 ^{ème}	AS ST LOUP CAMMAS	9	5	2	1	1	0	0	1	10	9	+1
4 ^{ème}	FC ESCALQUENS	9	5	2	1	1	1	0	0	11	9	+2
5 ^{ème}	CPAM	8	5	1	1	3	0	0	0	8	10	-2
5 ^{ème}	NEW TEAM	3	4	0	0	3	1	0	0	2	16	-14

AS ST LOUP CAMMAS-FC ESCALQUENS : 3 à 0 (F)

Classements donnés sous réserve de pénalités qui pourraient être données suite aux contrôles des feuilles de match. Les cinq premiers de chaque poule sont qualifiés pour la phase fédérale.

Les équipes qualifiées doivent renvoyer **AU COMITE** (et non pas à la fédération) la fiche d'engagement et le règlement pour la phase fédérale avant le 31 décembre, sinon elles ne verront pas leur qualification validée.

CLASSEMENTS COUPE OCCITANE

En cas d'égalité de points, les critères pris en compte sont les suivants :

- ❶ nombre de rencontres jouées,
- ❷ goal-average particulier entre les deux équipes,
- ❸ classement au challenge de la « Sportivité »,
- ❹ goal-average général,
- ❺ buts marqués.

POULE A												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ATHLETICO TOLOSA B	15	5	5	0	0	0	0	0	17	1	+16
2 ^{ème}	IO TEAM	13	5	4	0	1	0	0	0	12	3	+9
3 ^{ème}	AS DRT	11	5	3	0	2	0	0	0	13	10	+3
4 ^{ème}	TOLOSA FOOT SYSTEM	6	5	1	0	3	1	0	0	5	11	-6
5 ^{ème}	SHAKHTAR TOLOSA	5	5	1	0	2	1	1	0	4	17	-13
6 ^{ème}	SB SPORT FC	5	5	1	0	2	0	2	0	5	14	-9

SHAKHTAR TOLOSA – SB SPORT: 3 à 0 Pénalité

POULE B												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	O. TOULOUSE	11	5	3	0	2	0	0	0	11	10	+1
2 ^{ème}	USEMA COLOMIERS	11	5	3	0	2	0	0	0	15	13	+2
3 ^{ème}	LES VIEILLES CANAILLES	10	5	3	0	1	0	0	1	16	11	+5
4 ^{ème}	MISTRAL P.L.	8	5	2	0	2	1	0	0	11	16	-5
5 ^{ème}	DYNAMO FC	7	5	1	1	2	0	0	1	11	14	-3
6 ^{ème}	FC FONBO	6	5	0	1	4	0	0	0	7	20	-13

USEMA COLOMIERS - O. TOULOUSE: 3 à 4

POULE C												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ALTRAN FOOT	15	5	5	0	0	0	0	0	16	5	+11
2 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA A	12	5	3	1	1	0	0	0	12	7	+5
3 ^{ème}	FC BALEC	8	5	2	0	2	0	1	0	4	8	-4
4 ^{ème}	FC POTO	8	5	2	0	2	0	1	0	11	12	-1
5 ^{ème}	USA FOOT	8	5	1	1	3	0	0	0	4	9	-5
6 ^{ème}	AS MATRA	2	5	0	0	2	1	0	2	2	18	-16

FC BALEC - FC POTO: 2 à 2

USA FOOT - FC POTO: 0 à 4

USA FOOT - FC BALEC: 0 à 1

Sportivité : FC BALEC (6^{ème}), FC POTO (20^{ème})

POULE D												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	MECAPROTEC FC	13	5	4	0	1	0	0	0	15	6	+9
2 ^{ème}	ASFP LUSITANOS	11	5	3	1	0	0	0	1	13	11	+2
3 ^{ème}	TOULOUSE SA	10	5	3	0	1	1	0	0	18	10	+8
4 ^{ème}	FA ROQUES	9	5	2	0	3	0	0	0	12	12	0
5 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA C	7	5	1	1	2	1	0	0	9	16	-7
6 ^{ème}	SOPRA STERIA FOOT	7	5	1	0	4	0	0	0	10	24	-14

ATHLETICO TOLOSA C – SOPRA STERIA FOOT: 4à2

Classements donnés sous réserve de pénalités qui pourraient être données suite aux contrôles des feuilles de match. Les DEUX premiers de chaque poule sont qualifiés pour les quarts de finales, le classement au challenge de la Sportivité de la compétition départageant les équipes à égalité de point :

1^{er} ALTRAN FOOT (15 points, 1^{er} Sportivité), 2^{ème} ATHLETICO TOLOSA B (15 points, 5^{ème} Sportivité), 3^{ème} IO TEAM (13 points, 11^{ème} Sportivité), 4^{ème} MECAPROTEC FC (13 points, 15^{ème} Sportivité), 5^{ème} ATHLETICO TOLOSA A (12 points), 6^{ème} O. TOULOUSE (11 points, goal-average particulier), 7^{ème} USEMA COLOMIERS (11 points, 14^{ème} Sportivité) et ASFP LUSITANOS (11 points, 22^{ème} Sportivité).

Ce qui donne les rencontres :

ALTRAN contre ASFP LUSITANOS,

MECAPROTEC FC contre ATHLETICO TOLOSA A,

IO TEAM contre O. TOULOUSE,

ATHLETICO TOLOSA B contre USEMA COLOMIERS.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 2 DU 6/01/2020 AU 10/01/2020

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1

ATHLETICO TOLOSA B
ASC CNES

DYNAMO FC
FC CANTOU

Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89**.

SEMAINE 2 DU 06/01/2020 AU 10/01/2020

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour

ATHLETICO TOLOSA B	DYNAMO FC	Argoulets St	Me 08/01	19h45
MECAPROTEC FC	FC POTO	Muret Auriol Synthé	Lu 06/01	20h00
FA ROQUES	FC BALEC	Roques	Lu 06/01	20h30
FORZA VIOLA FC	FC ESCALQUENS	Stadium Taton Synthé	Je 09/01	20h00
NIMBA O.T.	USA FOOT	La Ramée Synthé	Ve 10/01	19h45
USEMA COLOMIERS	MAZDALAND (Foot à 7)	Capitany Synthé	Me 08/01	20h00
AJ SAINT EXUPERY	FONBO FC	Sordelo Hb	Me 08/01	19h45
CPAM	VIEILLES CANAILLES	Sordelo St.	Je 09/01	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	AS DRT	Sordelo Hb	Je 09/01	19h45
ALTRAN FOOT	PASPORT	Blagnac Baradels Syn	Je 09/01	20h45
SHADOCKS SEILH	SOPRA STERIA FOOT	Seilh Synthé	Ve 10/01	20h45
MISTRAL P.L.	IO TEAM	Sordelo St.	Me 08/01	19h45
AS CNRS (Foot 7)	US CAF	Blagnac Baradels Syn	Ma 07/01	20h45
AS MATRA	AGATE FC	R. Barran	Ma 07/01	19h45
ASCA	TOULOUSE SA	Beaupuy	Je 09/01	20h15
ASC CNES	FC CANTOU	Sordelo St	Ma 07/01	19h45
ASFP LUSITANOS	ATHLETICO TOLOSA C	Castelginest	Lu 06/01	20h30

F.R. ST GENIES	O. TOULOUSE	St Génies Bellevue	Je	09/01	20h30
SB SPORT FC	SHAKHTAR TOLOSA	Stadium Taton Synthé	Lu	06/01	20h00
NEW TEAM	BELBARIANS (Foot à 7)	Lardenne synthé	Me	08/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	ASL CHENE VERT	M. Cerdan St	Lu	06/01	19h45
ASEAT	UJS TOULOUSE	Sesquières Hb	Ve	10/01	19h45

Exempt: AS ST LOUP CAMMAS

SEMAINE 3 DU 13/01/2020 AU 17/01/2020

Division : Excellence – Journée 9aller

ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	Sesquières Hb	Ve	17/01	19h45
O.TOULOUSE	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Me	15/01	19h45
SHADOCKS SEILH	PASPORT	Seilh Synthé	Ve	17/01	20h45
AS ST LOUP CAMMAS	MECAPROTEC FC	St Loup Cammas	Je	16/01	20h15
FC POTO	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Ve	17/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 2

IO TEAM	MISTRAL P.L.	La Ramée St.	Ma	07/01	19h45
FORZA VIOLA FC	FONBO FC	Stadium Taton Synthé	Je	16/01	20h00

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 2

USA FOOT	TOULOUSE SA	Blagnac Baradels Syn	Me	15/01	20h45
ASC CNES	NEW TEAM	M. Cerdan St	Lu	13/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 2

ALTRAN FOOT	FA ROQUES	Blagnac Baradels Syn	Je	16/01	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	DYNAMO FC	R. Barran	Ve	17/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 4 – Journée 2

AGATE FC	FC ESCALQUENS	Sordelo St	Me	15/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	AS MATRA	R. Barran	Ma	14/01	19h45

Coupe du Comité : Poule A – Journée 2

CPAM	TOLOSA FOOT SYS.	La Ramée Synthé	Ve	17/01	19h45
ASCA	ASFP LUSITANOS	Beaupuy	Je	16/01	20h15

Coupe du Comité : Poule B – Journée 2

UJS TOULOUSE	SB SPORT FC	La Ramée St.	Lu	13/01	19h45
--------------	-------------	--------------	----	-------	-------

Exempt: ATHLETICO TOLOSA C

Coupe du Comité : Poule C – Journée 2

US CAF	FC CANTOU	Sordelo Hb	Me	15/01	19h45
AS DRT	F. R. SAINT GENIES	Stadium Taton Synthé	Lu	13/01	20h00

Coupe du Comité : Poule D – Journée 2

FC BALEC	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je	16/01	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	NIMBA OT	Sordelo St.	Je	16/01	19h45

LE COMITE EST FERME DU 23 DECEMBRE
LE COMITE EST FERME DU 23 DECEMBRE

AU 5 JANVIER INCLUS
AU 5 JANVIER INCLUS

**IL N'Y AURA PAS DE BULLETIN
LES DEUX PROCHAINES SEMAINES**

**NOUS VOUS DONNONS DONC
RENDEZ-VOUS LE 7 JANVIER
POUR LE PROCHAIN BULLETIN**

**La commission
vous souhaite
de bonnes fêtes**

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



7 JANVIER 2020

N° 16

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Bonne année 2020,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Trésorerie,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 51,
- Sportivité semaine 51,
- Sanction,
- Rectificatifs classements coupe Auguste Delaune,
- Rectificatifs classements coupe Occitane,
- Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin,
- Infos coupe Auguste Delaune,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 3 et 4.

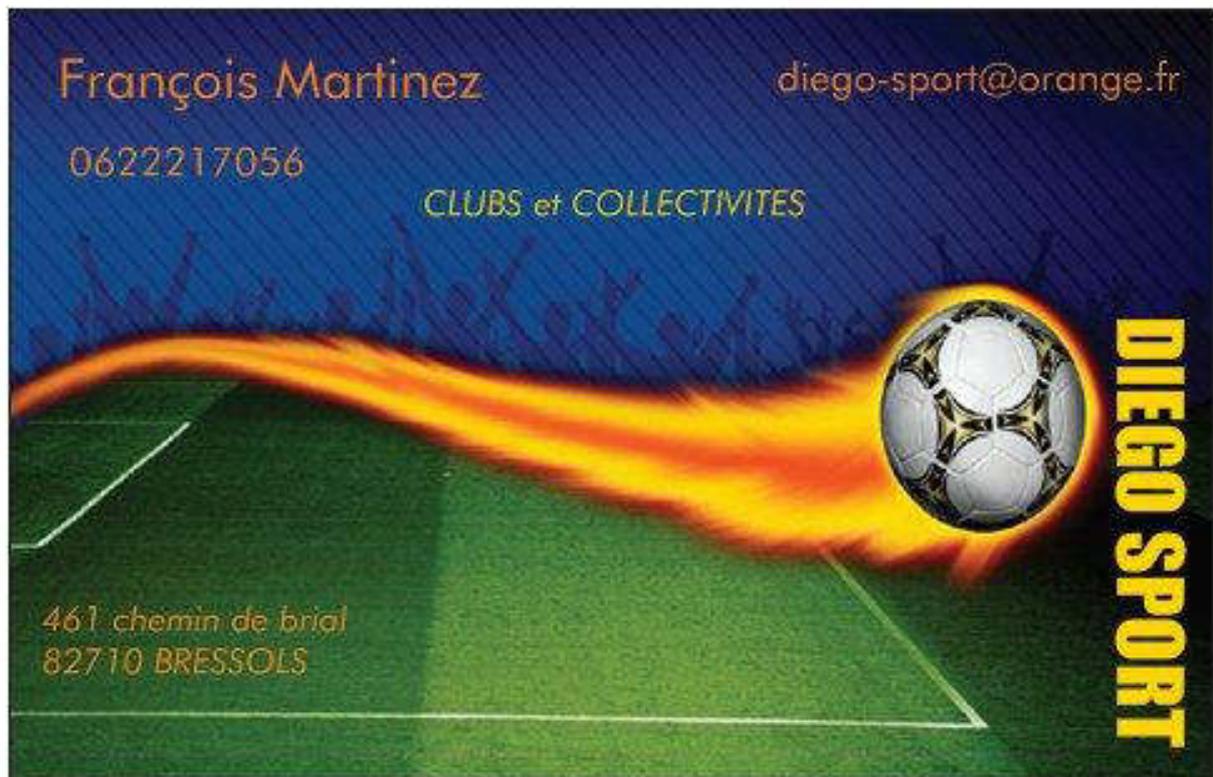


BONNE ANNEE

SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 6 Janvier 2020.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

BONNE ANNEE 2020

En ce début d'année, la Commission tient à vous présenter ses vœux de bonheur et de santé pour 2020, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

En ce qui nous concerne, nous espérons que cette petite trêve a permis à tout le monde de se ressourcer et souhaitons que nos épreuves reprennent dans un bon esprit et que chacun d'entre vous éprouve un maximum de plaisir à pratiquer au sein de la F.S.G.T., où notre sport doit rester attractif et motivant. Bonne reprise à tous et rendez-vous sur les terrains, en espérant que le temps nous soit plus clément que ces deux derniers mois.

La commission remercie pour leurs vœux les équipes de: MISTRAL P.L., PASPORT, AJ SAINT EXUPERY, SOPRA STERIA FOOT et TOLOSA FOOT SYSTEM.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ①www.fsgt31.fr,
- ②Football à 11,
- ③Actualités,
- ④Demande de licence.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ①site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ②onglet : « en cas d'accident ».
- ③télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

🔊 Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.50 €**
- jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

- Indemnité d'arbitrage : **8 €**
- Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

① ⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

① ⑪ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ⑫ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter,

avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❺ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❻ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❼ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCES.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



POUR REGULARISATION :

AS ST LOUP CAMMAS : Le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic n'ayant pas été fourni à ce jour, il est disqualifié à partir du 06/01/20.

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA : jusqu'au 21/01 (1 joueur),

CPAM : jusqu'au 14/01 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 14/01 (2 joueurs),

UJS TOULOUSE: jusqu'au 14/01 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FC BALEC: à partir du 07/01 (1 joueur),

NEW TEAM: à partir du 07/01 (1 joueur),

PASPORT: à partir du 07/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

USEMA COLOMIERS : jusqu'au 28/01 (1 joueur),

FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 21/01 (2 joueurs),

AS MATRA : jusqu'au 28/01 (4 joueurs),

SB SPORT : jusqu'au 28/01 (3 joueurs),

SOPRA FOOT : jusqu'au 28/01 (3 joueurs),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 04/02 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),

US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),

FC ESCALQUENS : à partir du 17/12 (1 joueur),

FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),

NEW TEAM: à partir du 26/11 (1 joueur),

NIMBA OT : à partir du 26/11 (2 joueurs),

FA ROQUES: à partir du 07/01 (2 joueurs),

SB SPORT: à partir du 05/11 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),

TOULOUSE SA : à partir du 29/10 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

IO TEAM : jusqu'au 14/01 (22 joueurs),

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 21/01 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

DYNAMO FC : jusqu'au 17/12 (2 joueurs),

FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 17/12 (27 joueurs),

TRESORERIE

Le club US AERO FOOT doit régler la licence de leur arbitre **DE TOUTE URGENCE**. Conformément au dernier bulletin, ses résultats **ne sont plus homologués** et ils **ne sont plus représentés** jusqu'au règlement financier.

Les clubs ASEAT et IO TEAM n'ayant pas réglé l'inscription (15€) de leur candidat au cours d'arbitre ils ne sont pas représentés jusqu'au règlement financier

ARBITRAGE

Cela fait plus d'un mois que les arbitres ont été prévenus qu'ils devraient passer (certains avec une photo) pour récupérer leur licence et leur carte d'arbitre.

En conséquence l'arbitre DEVARULRAJAH A. **ne sera plus convoqué** tant qu'il n'aura pas régularisé sa situation et ne représentera plus son club.

L'arbitre RODRIGUES A., doit fournir une photo très rapidement.

RESULTATS

SEMAINE 51 DU 16/12/2019 AU 20/12/2019

Division: Excellence – Journée 8 aller

USEMA COLOMIERS	4	-	1	SHADOCKS SEILH	
MECAPROTEC FC	2	-	6	ATHLETICO TOLOSA B	
PASPORT		<i>Remis</i>		AS ST LOUP CAMMAS	
ASEAT		<i>Remis</i>		O. TOULOUSE	
FC POTO	2	-	5	AJ ST EXUPERY	

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 1

MISTRAL P.L.	4	-	4	FONBO FC	
FORZA VIOLA FC	1	-	8	IO TEAM	

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 1

ASC CNES	3	-	0	USA FOOT	F
TOULOUSE SA		<i>Remis</i>		NEW TEAM	

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 1

ALTRAN FOOT	5	-	1	SHAKHTAR TOLOSA	
FA ROQUES		<i>Remis</i>		DYNAMO FC	

Coupe de la Ligue : Poule 4 – Journée 1

FC ESCALQUENS	4	-	0	AS MATRA	
AGATE FC	2	-	4	ATHLETICO TOLOSA A	

Coupe du Comité : Poule A – Journée 1

ASFP LUSITANOS	6	-	0	TOLOSA FOOT SYSTEM	
ASCA	4	-	4	CPAM	☎

Coupe du Comité : Poule B – Journée 1

ATHLETICO TOLOSA C	1	-	4	UJS TOULOUSE	
--------------------	---	---	---	--------------	--

Exempt : SB SPORT FC

Coupe du Comité : Poule C – Journée 1

FC CANTOU		Remis		AS DRT	
FR SAINT GENIES	3	-	0	US CAF	F

Coupe du Comité : Poule D – Journée 1

SOPRA STERIA FOOT	1	-	3	NIMBA OT	
FC BALEC	1	-	3	LES VIEILLES CANAILLES	

RATTRAPAGE

Coupe Occitane : Poule D – Tour 5 (du 18/11/19)

FA ROQUES	3	-	0	TOULOUSE SA	F
-----------	---	---	---	-------------	----------

Non communication téléphonique du résultat	☎	Feuille de match non parvenue	📖
Forfait	F	Litige	⚖
Terrain impraticable	☔	Panne d'éclairage	📱
Décision Commission	⚽	Demande club	🎁

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 51

DEUX sorties temporaires et **SIX** avertissements pour **13** rencontres arbitrées.

SANCTION

Rencontre USEMA COLOMIERS / LES SHADOCKS DE SEILH du 18/12/19 – Excellence – Journée 8 aller :

Pour "**JEU DANGEREUX**"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 21/10/2019 (ART 32 – §B – f),

GARCIA Denis, licence n°297415 (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 13/01/20.

RECTIFICATIF CLASSEMENTS COUPE AUGUSTE DELAUNE

Une erreur dans les « goal-avéragé » de la poule 1 s'est glissée dans le dernier bulletin. Voici le classement rectifié :

POULE 1												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	PASPORT	14	5	4	1	0	0	0	0	18	1	+17
2 ^{ème}	ASEAT	11	5	3	0	2	0	0	0	17	9	+8
3 ^{ème}	LES SHADOCKS DE SEILH	10	5	3	0	1	0	1	0	16	10	+6
4 ^{ème}	FC CANTOU	9	5	2	1	1	0	1	0	13	13	0
5 ^{ème}	AJ SAINT EXUPERY	9	5	2	0	3	0	0	0	12	14	-2
6 ^{ème}	ASCA	3	5	0	0	3	2	0	0	2	31	-29

FC CANTOU-AJ ST EXUPERY : 6 à 4

RECTIFICATIFS CLASSEMENTS COUPE OCCITANE

Une erreur dans le « goal-average » de la poule A et du décompte des matchs perdus de la poule C s'est glissée dans le dernier bulletin. Voici les classements rectifiés :

POULE A												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ATHLETICO TOLOSA B	15	5	5	0	0	0	0	0	20	1	+19
2 ^{ème}	IO TEAM	13	5	4	0	1	0	0	0	12	3	+9
3 ^{ème}	AS DRT	11	5	3	0	2	0	0	0	13	10	+3
4 ^{ème}	TOLOSA FOOT SYSTEM	6	5	1	0	3	1	0	0	5	11	-6
5 ^{ème}	SHAKHTAR TOLOSA	5	5	1	0	2	1	1	0	4	17	-13
6 ^{ème}	SB SPORT FC	5	5	1	0	2	0	2	0	5	17	-12

POULE C												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ALTRAN FOOT	15	5	5	0	0	0	0	0	16	5	+11
2 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA A	12	5	3	1	1	0	0	0	12	7	+5
3 ^{ème}	FC BALEC	8	5	2	0	2	0	1	0	4	8	-4
4 ^{ème}	FC POTO	8	5	2	0	2	0	1	0	11	12	-1
5 ^{ème}	USA FOOT	8	5	1	1	3	0	0	0	4	9	-5
6 ^{ème}	AS MATRA	2	5	0	0	2	0	1	2	2	18	-16

FC BALEC - FC POTO: Perdu par pénalité aux deux équipes

USA FOOT - FC POTO: 0 à 4

USA FOOT - FC BALEC: 0 à 1

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN



CONCERNE LES CLUBS AYANT PLUSIEURS EQUIPES ENGAGEES :

Un joueur étant inscrit sur la feuille de match d'une équipe, fera partie de celle-ci et ne pourra jouer dans une autre équipe du club que lorsque sa première équipe sera éliminée de la compétition.

Seulement deux joueurs de l'équipe éliminée pourront jouer avec l'autre ou les autres équipes du club.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour les 1/16^{ème} de Finale, que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/19 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (copie sur téléphone refusée).

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 3 DU 13/01/2020 AU 17/01/2020

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 2

IO TEAM

MISTRAL P.L.

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelnest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89**.

SEMAINE 3 DU 13/01/2020 AU 17/01/2020

Division : Excellence – Journée 9 aller

ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	Sesquières Hb	Ve 17/01	19h45
O.TOULOUSE	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Me 15/01	19h45
SHADOCKS SEILH	PASPORT	Seilh Synthé	Ve 17/01	20h45
AS ST LOUP CAMMAS	MECAPROTEC FC	St Loup Cammas	Je 16/01	20h15
FC POTO	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Ve 17/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 2

IO TEAM	MISTRAL P.L.	La Ramée St.	Ma 14/01	19h45
FORZA VIOLA FC	FONBO FC	Stadium Taton Synthé	Je 16/01	20h00

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 2

USA FOOT	TOULOUSE SA	Blagnac Baradels Syn	Me 15/01	20h45
ASC CNES	NEW TEAM	M. Cerdan St	Lu 13/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 2

ALTRAN FOOT	FA ROQUES	Blagnac Baradels Syn	Je 16/01	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	DYNAMO FC	R. Barran	Ve 17/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 4 – Journée 2

AGATE FC	FC ESCALQUENS	Sordelo St	Me 15/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	AS MATRA	R. Barran	Ma 14/01	19h45

Coupe du Comité : Poule A – Journée 2

CPAM	TOLOSA FOOT SYS.	La Ramée Synthé	Ve 17/01	19h45
ASCA	ASFP LUSITANOS	Beaupuy	Je 16/01	20h15

Coupe du Comité : Poule B – Journée 2

UJS TOULOUSE	SB SPORT FC	La Ramée St.	Lu 13/01	19h45
Exempt: ATHLETICO TOLOSA C				

Coupe du Comité : Poule C – Journée 2

US CAF	FC CANTOU	Sordelo Hb	Me 15/01	19h45
AS DRT	F. R. SAINT GENIES	Stadium Taton Synthé	Lu 13/01	20h00

Coupe du Comité : Poule D – Journée 2

FC BALEC	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 16/01	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	NIMBA OT	Sordelo St.	Je 16/01	19h45

SEMAINE 4 DU 20/01/2020 AU 24/01/2020

Division : Excellence – Journée 10 retour

USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPERY	Capitany Synthé	Me 22/01	20h00
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Me 22/01	19h45
MECAPROTEC FC	O.TOULOUSE	Muret Auriol Synthé	Lu 20/01	20h00
AS ST LOUP CAMMAS	SHADOCKS SEILH	St Loup Cammas	Je 23/01	20h15
FC POTO	ASEAT	Lardenne Synthé	Ve 24/01	20h00

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 3

MISTRAL P.L.	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 23/01	20h00
FONBO FC	IO TEAM	Stadium Taton Synthé	Lu 20/01	20h00

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 3

NEW TEAM	USA FOOT	Sordelo St.	Je 23/01	19h45
TOULOUSE SA	ASC CNES	Sordelo Hb	Je 23/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 3

DYNAMO FC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 23/01	20h45
FA ROQUES	SHAKHTAR TOLOSA	A définir		

Coupe de la Ligue : Poule 4 – Journée 3

AS MATRA	AGATE FC	R. Barran	Ma 2101	19h45
FC ESCALQUENS	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée St.	Lu 20/01	19h45

Coupe du Comité : Poule A – Journée 3

CPAM	ASFP LUSITANOS	A définir		
TOLOSA FOOT SYS.	ASCA	Lardenne Synthé	Me 22/01	19h45

Coupe du Comité : Poule B – Journée 3

SB SPORT FC	ATHLETICO TOLOSA C	M. Cerdan St	Lu 20/01	19h45
Exempt: UJS TOULOUSE				

Coupe du Comité : Poule C – Journée 3

FC CANTOU	F. R. SAINT GENIES	La Ramée Synthé	Ve 24/01	19h45
AS DRT	US CAF	Sordelo St	Me 22/01	19h45

Coupe du Comité : Poule D – Journée 3

NIMBA OT	FC BALEC	R. Barran	Ve 24/01	19h45
SOPRA STERIA FOOT	LES VIEIL. CANAILLES	A définir		